



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 28 mai 2019

<u>Présents</u> : 15 membres de la CLDR/31 (dont 13 membres votants)	<u>Absents/excusés</u> : 16 membres
---	-------------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Raphaël	FREDERICK	X							

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marcel	COLET	X		Alexandre	WISEE		X
Marc	DEWEZ		X	Nathalie	BLAUWBLOEME	X	
Laurent	GERMAIN	X		Christine	BADOR		X
Bertrand	CUSTINNE	X		Julien	ROSIERE	X	
				Géraldine	BIOT		X

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marc	DE WIL		X	Jean-François	PINGET		X
				Christine	BOMBARDA		X
Eric	DARAS	X					
				Chantal	RESIMONT		X
Sébastien	BODART	X		Benoît	LENOBLE	X	
Jean-Marie	FLAMEY		X				
Marie-France	LIBOIS		X	Daniel	ELIAS		X
Marcelle	LEJEUNE	X					
Axel	BLANCKAERT	X		Cédric	COMPERE		X
Chantal	LAVERDISSE	X		Thierry	LESSIRE		X
				Francine	MARLAIR	X	
Daniel	BOUSSIFET		X				
Anne	VANDENABEELE	X		Bruno	SCHIMP		X
Patricia	CARLY	X		Edith	GODEFROID		X

1. Approbation du PV de la réunion du 20 février 2019 et du PV de l'Inter-CLDR du 6 mai 2019.

Les PV des réunions du 20 février 2019 et du 6 mai 2019 sont approuvés à l'unanimité.

2. Projets PCDR en cours : suivi

a) ViciGAL

M. Colet présente l'avant-projet tel que transmis par l'INASEP et qui doit être approuvé par le Collège le mardi 4 juin 2019.

Ce projet est, à peu de chose près, identique à celui présenté à Faulx-les-Tombes.

La traversée de la rampe du pont en rive droite (côté Yvoir) est maintenue à la même place.

La demande de la CLDR visant à la placer plus bas n'est toutefois pas abandonnée puisqu'elle est dessinée sur le plan avec la mention « à l'étude ».

Une partie du circuit est prévu sur le terrain de la Croix-Rouge.

Dans la rue du Redeau, en sus du marquage au sol, des trottoirs seront aménagés là où c'est possible en fonction de la largeur de voirie et de la présence ou non de murets le long du Bocq. Cela ne correspond pas aux endroits les plus dangereux, ce que regrette A. Vandenaabeele.

Estimation des travaux : 193.170 €, selon le détail suivant :

N°	Commune	Nom	Propriété	Longueur recalculée	Revêtement	Détails	Estimation TVAC	Estimation HTVA	tracé principal	Aménagements de sécurité	Agrément	Balisage
1	Yvoir	Pont		300	Aménagement spécifique	Marquage au sol, signalisation, aménagement des traversées						
2	Yvoir	Le long de la Meuse	SPW	1000	Marquage au sol	Chevrons						
3	Yvoir	Centre	AC	605	Panneaux	panneau d'information à proximité du tronçon 2.		€ 27.000,00	7.090,00	11.780,00	4.400,00	3.730,00
4	Yvoir	Carrière-Bauche	AC	4350	Marquage au sol	Chevrons et aménagement de trottoirs		€ 132.644,63			130.414,63	2.230,00
4bis	Yvoir	Croix-Rouge	Privé	475	Empierrement fermé			€ 0,00				
YVOIR TOTAL							€ 193.170,00	€ 159.644,63	€ 7.090,00	€ 142.194,63	€ 4.400,00	€ 5.960,00

La DGO1 prend en charge la première partie du tracé sur Yvoir, à savoir : tous les aménagements sur le pont, le long du chemin de fer et le long du Bocq.

Bertrand Custinne s'interroge sur la position des autres communes qui avaient marqué un stop au projet suite à l'explosion du budget. (*information d'après-réunion : des adaptations et équilibrages du budget ont été réalisés et toutes les communes ont approuvé l'avant-projet*).

b) Portes de villages

La DGO3 a approuvé le projet définitif en date du 15 mai 2019. Le marché a été lancé dans la foulée et l'ouverture des offres est fixée au 3 juillet 2019.

Les travaux devraient débiter en septembre.

Le planning des travaux de la porte de la rue des Rivières devra prendre en compte les travaux projetés de remplacement des conduites d'eau et d'égouttage qui auront lieu en décembre.

Dans le cadre de ces travaux, les trottoirs seront refaits depuis la gare de Spontin jusqu'à l'ancien « Piscinat ». Des expropriations devront être réalisées devant certains riverains.

c) Maison rurale de Mont

Une réunion doit avoir lieu pour redéfinir le programme afin de lancer le marché pour l'étude.

d) Plaine de sports de Godinne

Une réunion avec le tennis a eu lieu ce 28 mai et une autre se tiendra avec l'INASEP le 7 juin 2019 pour avancer dans le projet.

3. Maison rurale de Godinne

R. Frédérick revient sur la réunion qui s'est tenue le 24 avril 2019 avec les associations de Godinne.

Il reprend la présentation qui a été faite lors de cette réunion à laquelle toutes les associations de Godinne avaient été conviées, à savoir : le Patro, le GAGM, la Ligue des Familles, les Colis du cœur, Yvoir-Transition, l'Association de Gestion des Locaux Paroissiaux (AGLP), l'Amicale Belgo-Ukrainienne, le Godin'Rock, le club de Scrabble, les Arts du Fleuve, l'Association de parents, le Syndicat d'Initiative, l'asbl « Les Enfants, Graines d'avenir du Congo », les points de R'Aliment (Paysans-artisans), GodiSEL, Vieille Ferme, 3x20, l'asbl Patrimoine de Godinne (Vieille Ferme).

La fiche 2.1. « Maison rurale de Godinne » telle qu'approuvée en 2012 visait la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes de Godinne et la création d'une maison des associations.

La piste envisagée à l'époque était la rénovation de l'ancienne école maternelle qui a entretemps été transformée en crèche dans le cadre d'un appel à projets « Cigogne ».

Une maison rurale se définit comme suit : « bâtiment situé en milieu rural, propriété communale, inclut dans un PCDR et qui accueille des activités reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne que de la Communauté française. » (Art. 1^{er} 2° de l' « Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural », M.B. 200832 du 30/01/2008, p.5316).

Tous les bâtiments communaux de Godinne (flèche brisée, école, complexe de la Vieille Ferme, Espace 27) ont déjà une affectation SAUF le bâtiment du Kayak et le presbytère (Les Colis du Cœur ne sont en effet pas attachés à ce bâtiment qui est loin d'être idéal).

A la suite d'un long débat en 2017-2018, il s'est avéré que l'associatif n'était pas favorable au bâtiment du kayak, pour deux raisons principales :

- sa petite taille (même en la liaisonnant avec l'espace 27) ;
- son inadaptation avec les activités du patro (jeunes enfants) qui, du coup, n'en profiterait pas.

Reste donc l'autre alternative : le presbytère + les locaux actuellement occupés par le Patro de Godinne. Ces derniers appartiennent à l'AGLP qui est prête à le céder à la commune pour l'euro symbolique, étant donné qu'elle ne bénéficie d'aucune rentrée financière pour pouvoir entretenir le bâtiment.

Une visite des deux bâtiments a été effectuée avec Jean-Marie Bernard, agent technique en chef à la commune, afin d'avoir un avis technique sur les potentialités du bâtiment.

Il en ressort qu'il y a un réel potentiel au niveau du grenier du bâtiment du presbytère qui constitue un espace important qui pourrait être connecté au grenier du Patro.

Parallèlement, les travaux souhaités au niveau du bâtiment du Patro sont :

- le remplacement des châssis ;
- l'amélioration/rénovation de la cuisine ;
- l'aménagement de toilettes à l'intérieur ;
- la mise en conformité (électricité, sécurité) ;
- la mise en lien avec le presbytère.

Ces travaux sont estimés à 150.000 €.

La rénovation profonde du presbytère est quant à elle estimée à 500.000 €.

Pour un budget de 650.000 €, on aurait donc un bâtiment rénové idéalement situé au cœur du village, qui s'insère dans la future zone de rencontre de la rue du Prieuré et qui est suffisamment grand (250/300 m² + jardin) pour pouvoir intégrer des espaces de rangement, de réunion et des espaces multimodaux.

Il sera difficile de construire un nouveau bâtiment sur un terrain aussi bien placé et pour le même budget.

Quelques questions se posent suite à cette présentation

Quid du bâtiment du Kayak ?

Une réflexion doit être menée également sur ce bâtiment afin d'envisager les différentes possibilités.

Il est clair que ce bâtiment est particulièrement adapté pour une activité nautique.

S. Bodart va voir avec l'associatif si un projet est possible. Ce bâtiment tient au cœur des Godinnois et il ne faudrait pas le laisser tourner à rien.

B. Custinne signale que la rénovation du kayak avec liaison avec l'espace 27 avait été estimée à l'époque à 250.000 €.

S. Bodart souhaiterait que, comme cela a été fait pour le presbytère, une estimation pour une rénovation simple (sans extension, ni liaison) soit réalisée par le service technique de la commune.

R. Frédérick s'engage à la faire réaliser.

B. Custinne indique qu'il faut éviter les doublons : le centre sportif de Godinne prévoit également des salles de réunions !

Avec le budget de 650.000 €, aura-t-on un bâtiment basse énergie ?

Le budget permettra au bâtiment d'être fonctionnel. Il comprend l'isolation mais pas l'installation de panneaux solaires.

Qui va gérer ?

Encore à définir : soit une asbl, soit des représentants des différentes associations.

En conclusion, la CLDR émet un avis favorable sur ce projet.

R. Frédérick va se pencher sur la réécriture de la fiche.

4. Renouveau CLDR

Les personnes qui ont confirmé leur intérêt à faire partie de la CLDR sont :

- Benoit Lenoble
- Axel Blanckaert
- Jean-Marie Flamey
- Eric Daras
- Marie-France Libois
- Daniel Elias
- Anne Vandenabeele
- Chantal Laverdisse
- Patricia Carly
- Sébastien Bodart
- Cédric Compère
- Francine Marlair
- Marcelle Lejeune.

B. Custinne s'étonne que Marc DE WIL et Thierry LESSIRE ne se soient pas manifestés. Il faudrait les recontacter.

Il est nécessaire de recruter 17 nouveaux membres.

13 candidatures ont été reçues : José Demoulin (Evrehailles), Christophe Duchesne (Godinne), Vincent Fontaine (Evrehailles) ; Olivier Gillet (Durnal), Agnès Lempereur (Spontin), Adrien Martens (Mont), Mark Rossignol (Godinne), François Bertuzzi (Spontin), Sylvie Manigart (Godinne), Olivier Bourlon (Godinne), Delphine Cauchie (Godinne), Marie Claisse (Durnal), Serge De Banterlé (Godinne).

Ces candidatures ne permettent pas d'avoir une représentation géographique équitable : Yvoir et Purnode sont sous-représentés, à la différence de Godinne-Mont.

D'autre part, la volonté est de ne pas dupliquer les casquettes dans les différentes commissions communales (A. Lempereur S. Bodart et J. Demoulin sont membres d'une autre commission)

Il est nécessaire de recruter 2 membres sur Yvoir et 1 sur Purnode ou Dorinne, voire Bauche.

Il est convenu de refaire une ouverture à candidatures via les réseaux sociaux et le site Internet jusque fin juin avec un focus sur les villages d'Yvoir, Purnode, Dorinne et Bauche. Chacun va activer ses réseaux.

En ce qui concerne les personnes qui ne se sont plus manifestées, elles seront toujours invitées aux réunions jusqu'à ce qu'une nouvelle composition soit validée par le Conseil communal.

La réunion se clôture à 21h25.

Une prochaine réunion sera planifiée fin juin ou début juillet via un Doodle.
